

**Rôle de la séance publique du 01/06/2023 à 14h15****Présidente** : Madame BUFFET**Greffière** : Madame LEMEE

---

**01) N° 2300508** **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

---

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER			
Défendeur	M.	N	Jean Marie Vianney	Me LE BIHAN
	M.	N	Brian	Me LE BIHAN
	M.	N	Bruce	Me LE BIHAN

Recours en sursis à exécution du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2206584 du 12 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Jean Marie Vianney N et autres, annulé la la décision du 21 avril 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire à Bujumbura (Burundi) refusant de délivrer des visas d'entrée et de long séjour à M. Brian N et à M. Bruce N au titre de la réunification familiale.

---

**02) N° 2301007** **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

---

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER			
Défendeur	M.	N	Frandaïs	
	M.	D	Jean-Christophe	

Recours en sursis à exécution du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2208920 du 3 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Frandaïs N et M. Jean Christophe D , annulé la décision du 27 avril 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 11 octobre 2021 des autorités consulaires françaises à Port-au-Prince (Haïti) refusant de délivrer à M. N un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié.

---

**03) N° 2301101****RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

---

Demandeur COMMUNE DE NANTES

SELARL MRV

Défendeur SAS ADENTAL GROUPE

Requête en sursis à exécution de la commune de Nantes contre le jugement n° 1905810 du 31 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de la société Adental Groupe, d'une part, annulé la décision du 5 décembre 2018 par laquelle la maire de Nantes a fait opposition à sa déclaration préalable pour le changement de destination d'un immeuble situé au 17 rue du Calvaire à Nantes et, d'autre part, annulé la décision implicite de rejet née le 1er avril 2019 du silence gardé par la maire de Nantes sur le recours gracieux présenté contre cet arrêté.

---

**04) N° 2301161****RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

---

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur Mme M Georgette

Me BEARNAIS

M. N Mungazi

Me BEARNAIS

M. M Bauma

Me BEARNAIS

Mme T Esther

Me BEARNAIS

Recours en sursis à exécution du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2207598 du 27 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Georgette M et autres, annulé la décision implicite née le 24 février 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre les décisions des autorités consulaires françaises à Kinshasa (République démocratique du Congo) refusant de délivrer à M. N Mungazi, à M. Bauma M, à Mme Esther T, à Charlotte F et à Sakina K des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.